

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 11 juin 2020****Nombre de Conseillers****L'an deux mil vingt, le 11 JUIN à 20H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni

dans la

- En exercice 23 salle du chêne vert, après convocation légale, sous la présidence de **M. JOSSE Valentin, Maire.**

- Présents 23

Membres du Conseil : JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, BETARD Jean-Pierre, DANIAU Gérard, BETARD Gildas, BROMET Jeanne-Marie, de GAILLARD François, GROLIER Alexandrine, RAINTEAU Jean-Noël, VINCENT Anthony, CHASSERIEAU Brigitte, RUSCART Marc, ALLETRU Viveline, BARDET Valérie, CHARRIER Priska, DION Florian, BOISSINOT Maud, GREGOIRE Clémence, NERRIERE Anaïs, CLAIRAND Marine

- Votants 23

Absents excusés :

Secrétaire : Gildas BETARD

- Absents : 0

Date de la convocation : 5 juin 2020***ORDRE du JOUR.***

- Tirage du jury d'assise année 2021
- Droit de préemption urbain
- Convention avec le SYDEV pour le programme annuel de rénovation éclairage public 2020
- Demande de subvention pour le contrat Vendée Territoire pour les acquisitions des propriétés pour la revitalisation du cœur de bourg
- Demande de subvention « pacte Régional pour la ruralité (Région) » pour les acquisitions de propriétés pour la revitalisation du cœur de bourg
- Appel à projet « label écoles numériques 2020 »
- Avenant avec l'EPF concernant les acquisitions des propriétés
- Convention d'un groupement de commandes pour maîtrise d'œuvre des études de la déconstruction d'un ilot de maisons avec l'EPF
- Révision des loyers des logements communaux en gérance avec Vendée Habitat
- Remboursement des frais de remplacement de panneau handicapé suite dégradation
- Nomination des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Questions diverses

Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr ROUSSEAU Daniel N° 202006D001

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître DENIS, notaire à Saint Fulgent, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr ROUSSEAU Daniel et située 2 Rue Georges Clémenceau à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 233 d'une surface totale 69 ca.
AB 549 d'une surface totale 6 a 25 ca.**

Cette propriété est vendue au prix de 126 000 € + 6 000 € de commission + plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr SIMMONDS Mark N° 202006D002

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AUVINET et CHATEIGNER, notaires à la Caillère Saint Hilaire, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr et Mme SIMMONDS Mark et située 13 Rue Georges Clémenceau à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée AB 262 d'une surface totale 2 a 58 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 113 000 € + 10 000 € de commission + plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr et Mme DESMAREST Alain et Christiane N° 202006D003

Madame NERRIERE Anaïs se retire de la salle de conseil et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître FABRE, notaire à Rezé, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr et Mme DESMAREST Alain et Christiane et située 12 Rue de la Maladrie à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée ZD 175 d'une surface totale de 15 a 00 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 200 064 € + 8 336 € de commission + plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux conjoints CHAMARRE N° 202006D004

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître JADAULT, notaire à Pouzauges, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant aux conjoints CHAMARRE et située 59 Rue Nationale à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée AB 76 d'une surface totale de 4 a 68 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 57 000 € + plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux consorts THIBAUDEAU
N° 202006D005**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AMIOT, notaire à Pouzauges, concernant la déclaration d'intention d'aliéner des terrains appartenant aux consorts THIBAUDEAU et située Rue des Vignes à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Ces terrains sont cadastrés ZD 318 d'une surface totale de 5 a 36 ca .
ZD 320 d'une surface totale de 2 a 18 ca.
Ces terrains sont vendus au prix de 18 096 € + plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr et Mme NIAL
N° 202006D006**

Madame Viveline ALLETRU se retire de la salle de conseil et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître MERCIER, notaire à la Roche sur Yon, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr et Mme NIAL et située Rue du Pavé à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 475 d'une surface totale de 0 a 03 ca.
AB 557 d'une surface totale de 1 a 93 ca.
Cette propriété est vendue au prix de 96 000 € + plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mme HOUPEAUX
N° 202006D007**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître LARDIERE, notaire à Mouchamps, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mme HOUPEAUX et située 19 Place de Lattre de Tassigny à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

Cette propriété est cadastrée AB 229 d'une surface totale de 2 a 60 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 60 000€ + 4 500 € de commission + plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité renonce à son droit de prémption.**

**OBJET : SYDEV : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2020
N° 202006D008**

Monsieur le présente au conseil municipal la convention concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2020.

Cette convention comprend :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2019, conformément au plan de rénovation pluriannuel
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2019.

Le montant de cette convention s'élève à :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2020	7 000.00 €	8 400.00 €	7 000.00 €	50.00 %	3 500.00 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention** et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE ET DE VEILLE FONCIERE ENTRE L'EPF DE LA VENDEE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE ET LA COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
N° 202006D009**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée entre la commune, l'EPF et la Communauté de Communes du Pays de La Chataigneraie concernant la veille foncière en vue de réaliser des programmes mixtes dans le centre bourg.

Cette convention a été signée le 12 janvier 2018, et elle définissait les engagements de la commune, de la communauté de Communes du Pays de La Chataigneraie et l'EPF de la Vendée.

L'article 20 (paiement du prix lors de la revente) de la convention précisait « le paiement du prix aura lieu au moment de la cession, y compris en cas de substitution d'un tiers désigné par la commune ».

L'avenant précise l'article 20 comme suit « il est convenu entre les deux parties un paiement par avance du prix de cession, en deux fois, y compris en cas de substitution d'un tiers désigné par la commune, à savoir :

- En 2020, une avance de 300 000 € TTC
- Et un paiement du solde pour tout compte à la revente de l'ensemble des terrains.

Le conseil municipal décide avec 1 abstention et 22 voix pour :

- **De Signer l'avenant** avec l'EPF et la Communauté de Communes
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les documents relatifs à ce sujet.

**OBJET : CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR MAITRISE D'ŒUVRE DES ETUDES DE LA DECONSTRUCTION D'UN ILOT DE MAISONS AVEC L'EPF
N° 202006D010**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée entre la commune, l'EPF et la Communauté de Communes du Pays de La Chataigneraie le 12 janvier 2018 concernant la veille foncière en vue de réaliser des programmes mixtes dans le centre bourg.

Dans le cadre de cette convention, nous devons procéder à la déconstruction des bâtiments en vue de réaliser le programme mixte dans le centre bourg.

Afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser la gestion des travaux mais également de réduire les frais de procédure de marchés publics, il est envisagé de recourir à la mutualisation de leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune de passation du marché public portant sur la maîtrise d'œuvre et sur les travaux de déconstruction/dépollution. Pour cela, il convient de constituer un groupement de commandes.

L'EPF est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes. Il est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance relative aux marchés publics, à l'organisation de

l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, à la signature et à la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après délibération, **décide à l'unanimité** :

- **De signer la convention** de groupement de commandes pour Maîtrise d'œuvre des études de la déconstruction d'un îlot de maisons avec l'EPF
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les documents relatifs à ce sujet.

**OBJET : REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN GERANCE AVEC VENDEE HABITAT AU 1^{ER} JUILLET 2020
N° 202006D011**

Monsieur le Maire propose au Conseil de réviser, à compter **du 1^{er} juillet 2020**, les loyers des **Logement Communaux à gestion Vendée Habitat**.

L'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers des 2^{èmes} trimestres des deux années précédentes, est de plus **1.53 % (indice de référence de loyer du 2^{ème} trimestre 2019)**.

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'augmentation de 1.53 %.

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter au 1er juillet 2020 les loyers en gérance avec Vendée Habitat de 1.53 %.

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REMPLACEMENT D'UN PANNEAU HANDICAPE SUITE A UNE DEGRADATION
N° 202006D012**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que **la commune s'est fait voler un panneau handicapé** devant la salle de sports. Un témoin a pu identifier le voleur et a pu donner une description à la gendarmerie.

Lors de son passage au Tribunal judiciaire de La Roche sur Yon, le procureur de la République lui a appliqué les mesures suivantes :

- 200 € d'amende
- A assurer le dédommagement de la mairie en acquittant le montant du remplacement du panneau de signalisation à régler avant le 1^{er} juillet 2020.

Le tarif sur catalogue du remplacement du panneau handicapé est de 84.80 €. Afin de pouvoir percevoir le remboursement du panneau, le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à l'encaisser.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité** :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser** le montant de 84.80 € correspondant à l'acquisition du panneau handicapé,
- **Charge Monsieur le Maire à procéder** à son remplacement.
- **Autorise Mr le Maire à signer** tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX
N° 202006D013**

Monsieur le Maire fait connaître qu'aux termes de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts (CCID) doit être instituées dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou de son adjoint délégué, président de la commission
- de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs locaux est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le conseil municipal doit proposer à partir de la liste des contribuables, en nombre double. De ce fait le Conseil doit donc proposer 24 noms.

Le Conseil après en avoir délibéré propose les noms suivants :

Mr GUILLET Christophe	Mr CHAIGNEAU Jean-Pierre de Mouilleron en Pds
Mr COSSET Michel	Mr BETARD Jean-Pierre
Mr JOUSSEAUME Pascal	Mr DAVIAUD Thomas
Mr BOISDE Jacky	Mme SOULARD Anne
Mme CLAIRAND Claudie	Mr COTTREAU Pascal
Mr SAUSSEAU Claude	Mr COUTURIER Yves
Mme RIPAUD Geneviève	Me CLAIRAND Jacques
Mr DANIAU Jean-Claude	Mr DEGAND Jean-Claude
Mr REIGNER Dany	Mr JOUBERTR Claude
Mr PARTHENAY Christian	Mr VANDENBUSSCHE Jacques-Yves
Mr TRIPOTEAU Laurent	Mme THIBAUDEAU Laure
Mr JADAULT Jean-Michel	Mr BERTRAND Aurélien

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONTRAT VENDEE TERRITOIRE POUR LES ACQUISITIONS DES PROPRIETES POUR LA REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG N° 202006D014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le projet de revitalisation du cœur de bourg. En effet, la commune a lancé depuis plusieurs années des études :

- Etude d'opportunité avec le CAUE de la Vendée en 2016
- Etude sur le positionnement du commerce avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée en 2017
- Etude pré-opérationnelle d'aménagement urbain réalisé par le cabinet Sophie BLANCHET.
-

Ces études ont permis d'identifier les besoins des commerces et de définir le périmètre permettant l'implantation des commerces sur notre commune.

En lien avec les études, la commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en janvier 2018 afin de mettre en place une veille foncière.

A ce jour, presque toutes les propriétés vont être acquises par l'EPF.

La commune peut solliciter une subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoire.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES :

Acquisitions	518 900 €
Frais de Négociation :	9 300 €
Frais notarié :	<u>17 424 €</u>
TOTAL :	545 624 €

RECETTES :**Subventions :**

Contrat Vendée Territoire :	115 000 €
Pacte Régionale pour la ruralité :	<u>75 000 €</u>
Total subventions :	190 000 €
Emprunt :	300 000 €
Autofinancement :	<u>55 624 €</u>
TOTAL RECETTES :	545 624 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après délibération, **décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention** de 115 000 € du Contrat Vendée Territoire
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs** à cette demande de subvention.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE POUR LES ACQUISITIONS DES PROPRIETES POUR LA REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG N° 202006D015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le projet de revitalisation du cœur de bourg. En effet, la commune a lancé depuis plusieurs années des études suivantes :

- Etude d'opportunité avec le CAUE de la Vendée en 2016
- Etude sur le positionnement du commerce avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée en 2017
- Etude pré-opérationnelle d'aménagement urbain réalisé par le cabinet Sophie BLANCHET.
-

Ces études ont permis d'identifier les besoins des commerces et de définir le périmètre permettant l'implantation des commerces sur notre commune.

En lien avec les études, la commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en janvier 2018 afin de mettre en place une veille foncière.

A ce jour, presque toutes les propriétés vont être acquises par l'EPF.

La commune peut solliciter une subvention dans le cadre du **Pacte Régional pour la Ruralité** pour la commune déléguée de Saint Germain l'Aiguiller. Cette subvention de 10 % des dépenses plafonnées à 500 000 € est susceptible d'être majorée **car la commune déléguée de Saint Germain l'Aiguiller est considérée comme petite commune.**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES :

Acquisitions	518 900 €
Frais de Négociation :	9 300 €
Frais notarié :	<u>17 424 €</u>
TOTAL :	545 624 €

RECETTES :**Subventions :**

Contrat Vendée Territoire :	115 000 €
Pacte Régionale pour la ruralité :	<u>75 000 €</u>
Total subventions :	190 000 €
Emprunt :	300 000 €
Autofinancement :	<u>55 624 €</u>
TOTAL RECETTES :	545 624 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après délibération, **décide à l'unanimité** :

- **D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention** de 75 000 € du Pacte Régionale pour la Ruralité.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs** à cette demande de subvention.

**OBJET : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE PUBLIQUE ET DEMANDE DE LABEL ECOLES NUMERIQUE 2020
N° 202006D016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération prise le 18 mai 2018 et le 28 juin 2019 décidant d'acquérir du matériel informatique avec la centrale d'achat d'e-collectivités.

Ces délibérations permettaient l'acquisition de matériel informatique :

- pour un montant de 8 190.20 € HT en 2018
- pour un montant de 7 7373.03 € HT en 2019,

Après étude des besoins de l'école publique, **Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition du matériel suivant :**

- Un VPI qui complètera la mise en place des tableaux numériques dans les classes primaires
- Une classe mobile comprenant 12 ordinateurs portables

Nous avons sollicité e-collectivité, afin d'avoir un devis. Nous sommes actuellement en demande de complément mais le devis s'élèvera entre 13 000 € et 14 000 € TTC.

Le Ministère de l'éducation Nationale lance un appel à projets « label Ecoles numériques 2020 », appel à projets opéré dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Les communes éligibles sont les communes dont la population n'excède pas 3 500 habitants. La subvention d'équipement couvre 50 % de la dépense engagée dans chaque école est plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 €.

Monsieur le Maire rappelle également que lors du vote du budget, le conseil municipal avait inscrit cette dépense au budget à l'opération mobilier/matériel.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité** :

- **Décide d'acquérir le matériel ci-dessus**, pour un montant s'élevant à environ 14 000 € TTC
- **Sollicite la subvention d'équipement « label écoles numériques 2020 »**
- **Autorise le Maire à signer** tous les documents relatifs à cette commande.

Le Maire,

V. JOSSE